

Créée en 1999 par la Fédération Nationale d'Hôtellerie de Plein Air, les représentants des consommateurs (F.F.C.C.), avec le soutien du Secrétariat d'État au Tourisme, Camping Qualité est l'unique charte de qualité nationale et officielle.

1010 campings répartis dans toute la France sont aujourd'hui labellisés « Camping Qualité ».

Les activités :

La labellisation « Camping Qualité » s'adresse à tous les campings qu'ils soient municipaux ou privés et quels que soient leur classement (tourisme ou loisirs) et leur situation géographique.

L'intérêt du label :

- Il répond aux attentes et aux exigences de qualité de prestations et de services communes aux consommateurs et aux professionnels.
- Il permet aux professionnels d'améliorer la qualité de leurs prestations.
- Il garantit aux consommateurs un certain niveau de qualité tout en leur conservant un vaste choix de destinations, de tarifs et de styles de vacances (animées, calmes, balnéaires, à la montagne...)
- Il apporte aux organismes de promotion touristique la certitude d'appuyer leurs actions sur un réseau de campings de qualité.
- Il permet de bénéficier de la campagne de communication du réseau qui s'appuie notamment sur : un slogan, un logo, une carte routière qui positionne les campings adhérents, des relations presse...

Source : www.campingqualite.com Dossier de presse camping qualité 2009

Comment adhérer :

- Les conditions à remplir :

Les campings doivent s'engager à respecter la Charte « Qualité Camping » qui s'articule autour de cinq points qualitatifs :

Un accueil chaleureux, une propreté irréprochable, une information précise et vraie, un emplacement privatif soigné, un environnement valorisé et respecté.

- La démarche :

- Le camping adresse une **demande** auprès de « Camping Qualité »
- **Un audit d'entrée** (visite mystère) est réalisé par des auditeurs professionnels indépendants sur la base d'une grille de 600 critères permettant d'atteindre un total de plus de 850 points.
- Une **Commission d'attribution** composée de professionnels, de consommateurs et d'institutionnels examine le dossier : pour être agréé le camping candidat doit obtenir au minimum 80% des points et satisfaire à tous les critères éliminatoires, sans dérogation.
- Des **audits de suivi** sont réalisés tous les trois ans

Bon à savoir :

- Une aide financière pour la réalisation de l'audit d'entrée peut être proposée. Pour en savoir plus consulter le [dispositif de soutien à l'hôtellerie de plein air de la Région Alsace](#).
- Les campings labellisés « Camping Qualité » enregistrent un taux d'occupation de 6 points supérieurs à l'ensemble des campings (INSEE-Camping qualité).
- Depuis le 28 juin 2005, tous les campings « Camping Qualité » peuvent également bénéficier de la marque « Qualité Tourisme » qui sélectionne et fédère sous un même symbole des démarches qualité existantes.

Contacts et liens utiles



Siège social
105, rue La Fayette
75010 Paris
Tél. 02 40 82 57 63

www.campingqualite.com

Camping qualité Bas-Rhin
La Ferme Tuilerie
67860 RHINAU
Tél. 03 88 74 60 45